

Présents :

Aurélie VIGNET, Anne DELAGE, Guillaume REBINGUET SUDRE, Aurélien DELAGE, Anaël VIGNET, Florian MALTAT, Jean-Jacques CHABERT, Monique BOURBON, Yannick BAYEUX, Véronique MOYSAN

Invités : Bernard DELAGE, Nicole DELAGE

Excusés : Georges PINEY, Pascale SUDRE

1. BUDGET FESTIVAL 2022

Subventions : les demandes sont en cours.

Dossiers de demande de subvention à envoyer à la communauté de communes, au Département, à la DRAC, et à la mairie de Saint-Amant-de-Boixe.

Demander un rendez-vous à Mme le Maire pour présenter le festival.

Budget prévisionnel total des dépenses pour le festival 2022 : 16781,41 euros.

Pour les demandes de subventions, le département peut être sollicité à hauteur de 30 % (3 700 euros), la communauté de communes Cœur de Charente à hauteur de 20 % des dépenses, plafonnés à 2 000 euros, et la DRAC à hauteur de 30 % sur toutes les dépenses (5 000 euros).

Il serait utile de demander également une participation de la Région mais tout dépend des critères d'attribution. La Région demande à être sur plusieurs sites ce qui correspond au programme du festival 2022 avec un concert à Tourriers et un concert à Vervant. JJ Chabert connaît une personne qui connaît une technicienne qui gère les dossiers. On est en zone de revitalisation touristique (ZRT). Sommes-nous un territoire vulnérable ?

Pour faire une demande de subvention à la Caisse des Dépôts et Consignations, voici les conditions : « Afin d'accompagner l'émergence de nouvelles générations de musiciens et la découverte de la musique classique par les plus jeunes, le programme MUSIQUE du mécénat de la Caisse des Dépôts soutient des jeunes ensembles, des dispositifs de professionnalisation pour jeunes musiciens, ainsi que des projets de pratique musicale dédiés aux jeunes publics. »

Banques ? Le Crédit Agricole peut être sollicité comme l'an passé.

Aurélie adressera un message à Nicole Bonnefoy pour qu'elle appuie notre demande de subvention.

Les dossiers de demande de subventions doivent comprendre les comptes passés de l'association, le compte rendu de l'assemblée générale de l'association, le rapport d'activité, et le budget prévisionnel de l'association en plus du budget prévisionnel du festival.

On peut communiquer en interne pour faire un appel aux dons pour le festival

Au total, l'association est limitée à 80 % de subventions pour le festival.

Toutes les dépenses ne sont pas obligatoirement prises en charge par le Département ou la communauté de commune.

Les cachets artistiques s'élèveraient à 8 599 euros. Des artistes seront à payer via le GUSO

Les tarifs appliqués seront les suivants :

- 500 euros nets par soliste (soit 1 000 euros en comptant les charges) ;
- 250 euros par artiste en duo (soit 650 euros avec charge par artiste) ;
- 550 euros par « artiste » pour les autres.

Il ne faut pas surestimer les cachets artistiques, c'est-à-dire que le prévisionnel ne doit pas être très différent de ce que seront les dépenses réelles.

Pour éviter les devis de location d'instruments, il est possible de renoncer au cachet.

Les frais de repas et d'hébergement peuvent être valorisés.

Projet d'affiche :

Le nom de Saint-Amant-de-Boixe ne doit pas figurer sur l'affiche car deux concerts se dérouleront dans deux villes autres que Saint-Amant. Il faut mentionner les deux licences d'entrepreneur de spectacles avec les numéros correspondant.

Pour la communication sur le festival et une participation financière pour un encart publicitaire en fin de programme, on peut solliciter les commerçants de Saint-Amant : Batiland, l'auberge (Véronique), Intermarché (Aurélie), Point Vert (Véronique), boulangerie, fleuriste, pharmacie (Véronique), garage, traiteur (Véronique). La participation des commerçants peut se faire en espèces ou en nature (viennoiserie pour la boulangerie, repas pour le traiteur ou l'auberge, fleurs, etc.).

Il faudra demander aux communes de Vervant et Tourriers s'il peuvent participer, au moins en termes de communication.

Pour la présentation aux commerçants, il faudra un dossier de subvention, un ancien programme un tableau avec nombre de programmes, nombre d'auditeurs attendus, rayonnement du festival (secteurs)

Définir une taille d'encart publicitaire et un tarif = 50 euros officiel mais tarif privilégié à 35 (1/8), 100 (1/4), 200 (1/2), 400 (1 page) (tarifs privilégiés à 35,70,105,140)

Une entrée gratuite pour le commerçant

Fiche de don ou facture

Communication :

- ¼ de page couleur et les encarts par concert dans le magazine Sortir ;
- encart dans Orgue nouvelle (130 euros) ;
- voir à une diffusion dans les magazines Diapason (dépliant de tous les festivals de France, regroupés par département et Classica (Anne s'en charge) ;
- France Musique (Aurélien s'en charge).

Présentation du programme : une demi-page par artiste ou par ensemble avec CV du directeur d'ensemble

Cinq concerts sont prévus pour le Festival 2022, aux dates suivantes : 30 et 31 juillet, 03, 06 et 07 août.

2. PROJETS 2022

PAS DE STAGE MUSIQUE ET INSTRUMENTS ANCIENS EN NOVEMBRE 2022

Stage d'improvisation autour de l'orgue à partir du 08 août.

Organiser une audition de la classe d'orgue de Limoges.

Aurélien ferait une classe avec Judicaël en relation avec la prestation d'Anne et Aurélien à Pranzac fin octobre

Prévoir un concert pour fêter les 10 ans de l'orgue : première quinzaine d'octobre ?

L'ensemble qui a enregistré doit venir faire un concert.

Solliciter tous les artistes qui sont venus jouer sur l'orgue

Journée de l'orgue de midi à minuit

24-25 septembre = week-end après les journées du patrimoine ou le week-end 1^{er} et 02 octobre (plutôt le samedi 1^{er} octobre 2022

Finir par le récital de clavicorde dans le haut du clocher

Benjamin Allard pourrait jouer gratuitement pour le 10^{ème} anniversaire de l'orgue (Guillaume va lui demander).

Place VIP dans le haut du clocher ? pour le festival 2023 ?

100 euros seront versés à Clavecin en France pour la participation à la facture d'une copie de clavecin historique.

αΩαΩαΩαΩαΩαΩαΩαΩαΩαΩ

Les sujets à aborder étant épuisés, la réunion se termine à 20h.

αΩαΩαΩαΩαΩαΩαΩαΩαΩαΩ

Prochaine réunion du CA le vendredi 13 mai 2022 à 18 heures

Pour information : Troc plantes le 30 avril de 10h à 12h dans le cloître de l'abbaye